

Golf Scolaire

Rubrique « Les objectifs de nos actions (extraits de la convention) »

L'éducation physique et sportive perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions ainsi que l'aisance du comportement. Elle favorise le développement corporel, psychologique et social. L'élève, qui connaît mieux ses limites, améliore ses performances et se situe parmi les autres. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à l'action collective. C'est pourquoi l'éducation physique et sportive est une éducation à la responsabilité. C'est une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondement de la citoyenneté.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreuses activités physiques et sportives sont enseignées dans les écoles et les établissements scolaires ; le golf figure parmi celles qui peuvent être choisies. Cette activité trouve également sa place dans les activités mises en œuvre par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) et par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

En s'inscrivant dans le cursus complet d'un élève (de la maternelle au lycée), le golf, activité physique et sportive support de l'EPS mais également réalité nationale, permettra de faciliter la programmation des enseignements et des rencontres sportives dans le premier et le second degré.